

Communiqué d'Emme – Paris, le 9 juillet 2015

## OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ



PRÉSENTÉE PAR



CONSEILLÉE PAR



**Prix de l'Offre : 3,20 euros par action**

**Durée de l'Offre : 10 jours de négociation**

*Le présent communiqué est établi et diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).*

### **AVIS IMPORTANT**

En application des articles 231-19 et 261-1 I du règlement général de l'AMF, le rapport du cabinet Sorgem Evaluation, représenté par Messieurs Maurice Nussenbaum et Teddy Guerineau, en qualité d'expert indépendant, est inclus dans la note en réponse.

Conformément à l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et à l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 7 juillet 2015 sur l'offre publique d'achat simplifiée (ci-après l'« Offre »), apposé le visa n°15-347 en date du 7 juillet 2015 sur la note en réponse établie par Emme.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Emme ont été déposées auprès de l'AMF le 8 juillet 2015 et mises à la disposition du public conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Ces informations, ainsi que la note en réponse d'Emme, sont disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et d'Emme ([www.emme-finance.groupe-sfpi.com](http://www.emme-finance.groupe-sfpi.com)) et peuvent être obtenues sans frais auprès d'Emme, 20 rue de l'Arc de Triomphe, 75017 Paris et de Banque Degroof France SA, 44 rue de Lisbonne, 75008 Paris.

*Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre publique. Il n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion du présent communiqué, de l'Offre, de tout document relatif à l'Offre et la participation à l'Offre peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales dans certaines juridictions. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.*